

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 9483 du 16 octobre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1825443S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 12569 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727058S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2018 :

Gressier Jean-Michel NIGEND : 138 807 NLS : 5 325 248

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2018 :

Mesalles Daniel NIGEND : 139 879 NLS : 5 272 159

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2018 :

Aubeneau Jérôme NIGEND : 177 241 NLS : 8 037 828

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2018 :

D'Hierre Bruno NIGEND : 126 481 NLS : 5 270 719

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 octobre 2018.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
J. PLAYS